

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 15 décembre 2022 à 10h00
« Histoire de la retraite »

Document n° 2
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Cadrage statistique

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Cadrage statistique

Ce document présente quelques données statistiques relatives à la période considérée dans ce dossier qui va du milieu du 19^{ème} siècle au milieu du 20^{ème} siècle.

La première partie revient sur les principales données démographiques, notamment la fécondité et l'espérance de vie. La deuxième partie se concentre sur le contexte économique quand la troisième partie revient sur l'évolution des dépenses de retraite dans le PIB.

Les données liées au contexte économique et aux retraites sont pour l'essentiel tirées du travail effectué par Anne Reimat dans ses deux articles parus en 2000 et 2001¹ et des données de l'Ined concernant les statistiques démographiques.

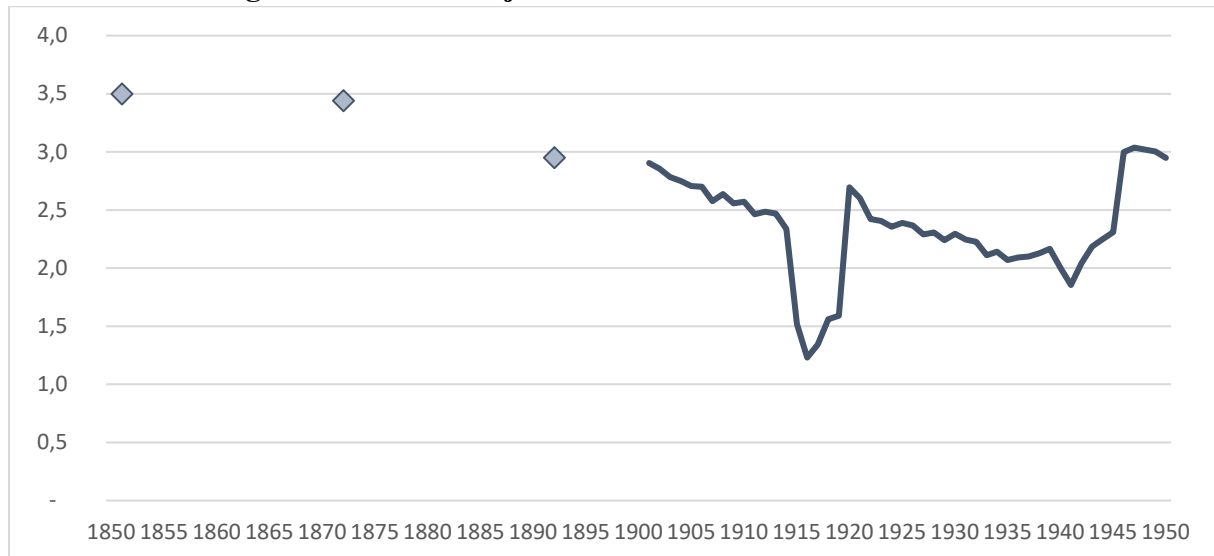
1. Quelques données démographiques de 1850 à 1950

1.1 La fécondité

De 1850 à 1940, la fécondité s'inscrit dans une tendance à la baisse en France : de 3,5 enfants par femme en 1850, l'indice de fécondité passe à environ 2,5 enfants par femme après la première guerre mondiale, puis 2 enfants par femme à la veille de la seconde. Comme pour ses voisins européens, l'urbanisation et la baisse de la mortalité jouent un rôle essentiel dans ce déclin de la fécondité. Mais la France se distingue aussi par une adoption plus précoce des techniques de contraception pour contrôler le nombre de naissance.

¹ Reimat Anne, « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIXe - XXe siècles: assistance et prévoyance. », *Économies et sociétés*, n°27, 2000, pp. 7-114, et Reimat Anne, « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIXe-XXe siècles : les régimes de retraites », *Économies et Sociétés*, n°28, 2001, pp.1097-1193

Figure 1 – Indice conjoncturel de fécondité de 1850 à 1950



Sources : de 1850 à 1900, Jean-Pierre Bardet, Hervé Le Bras, « La chute de la fécondité » in *Histoire de la population française (3)* (1988), pages 351 à 407, de 1901 à 1950, Ined, séries longues.

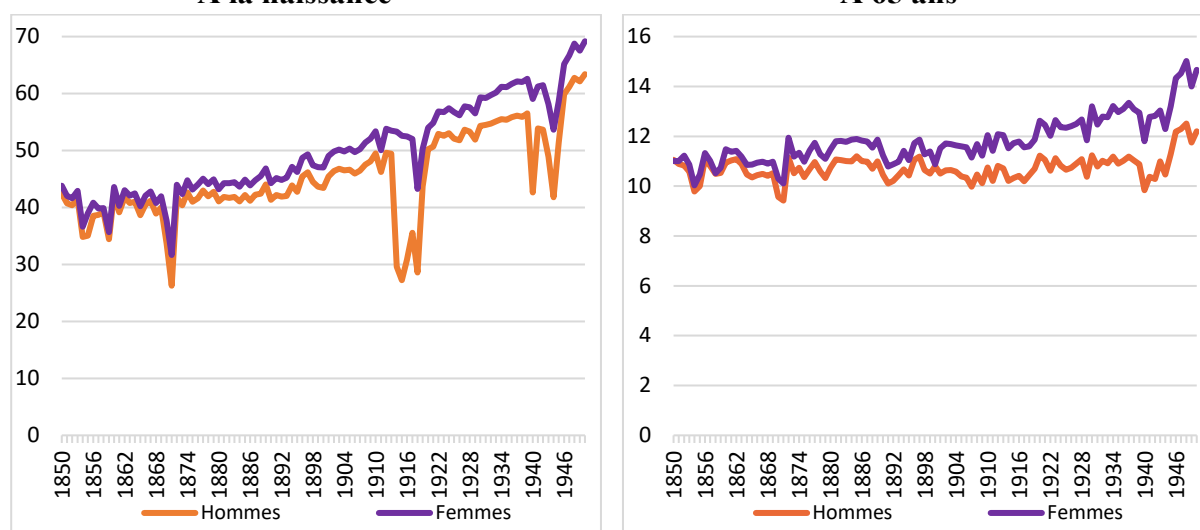
1.2 Une espérance de vie à la naissance en deçà de l'âge légal d'ouverture des droits à 65 ans et une chance sur deux de survie à 65 ans pour les hommes de 20 ans

En 1949, l'espérance de vie à la naissance est de 63,4 ans pour les hommes et de 69,2 ans pour les femmes. Elle est en hausse par rapport à celle de 1850, de 20 ans pour les hommes et de 25,4 ans pour les femmes. Sa progression est néanmoins marquée par des chutes brutales d'espérance de vie liées aux trois guerres ponctuant la période 1850-1950 (1870-1871 ; 1914-1918 ; 1939-1945).

Entre 1850 et 1950, l'espérance de vie à 65 ans n'augmente que de 1 an pour les hommes, passant de 11 ans à 12 ans alors qu'elle progresse de 3 ans pour les femmes (de 11 ans à 14 ans).

L'écart entre la progression de l'espérance de vie à la naissance et celle de l'espérance de vie à 65 ans montre que sur le siècle, les taux de mortalité se sont fortement améliorés aux âges jeunes mais ont peu diminué aux âges élevés.

Figure 2 - Espérance de vie à la naissance et à 65 ans
À la naissance **À 65 ans**



*Lecture : L'espérance de vie à 65 ans est de 11 ans pour les hommes et les femmes ayant 65 ans en 1850.
 Source : calculs par J. Vallin et F. Meslé (1810-1945).*

En 1910, lors de la mise en place des ROP, l'espérance de vie à 65 ans est de 12 ans pour les femmes et 11 ans pour les hommes. Mais tout le monde n'atteint pas cet âge-là. À 20 ans, la probabilité d'être vivant à 65 ans permet de mieux appréhender les chances pour une personne en activité d'atteindre l'âge d'ouverture des droits à pension². Cette probabilité est de 56 % en 1870 pour l'ensemble de la population, de 50 % pour les hommes, et de 62 % pour les femmes. En 1945, le régime général d'assurance vieillesse de la sécurité sociale fixe également l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. La probabilité de survie à 65 ans d'un individu ayant 20 ans en 1945 s'élève alors à 80%.

² Fixé à 65 ans par la loi sur les Retraites Ouvrières et Paysannes de 1910.

Figure 3 - Taux de survie à 65 ans pour une personne ayant 20 ans selon la génération



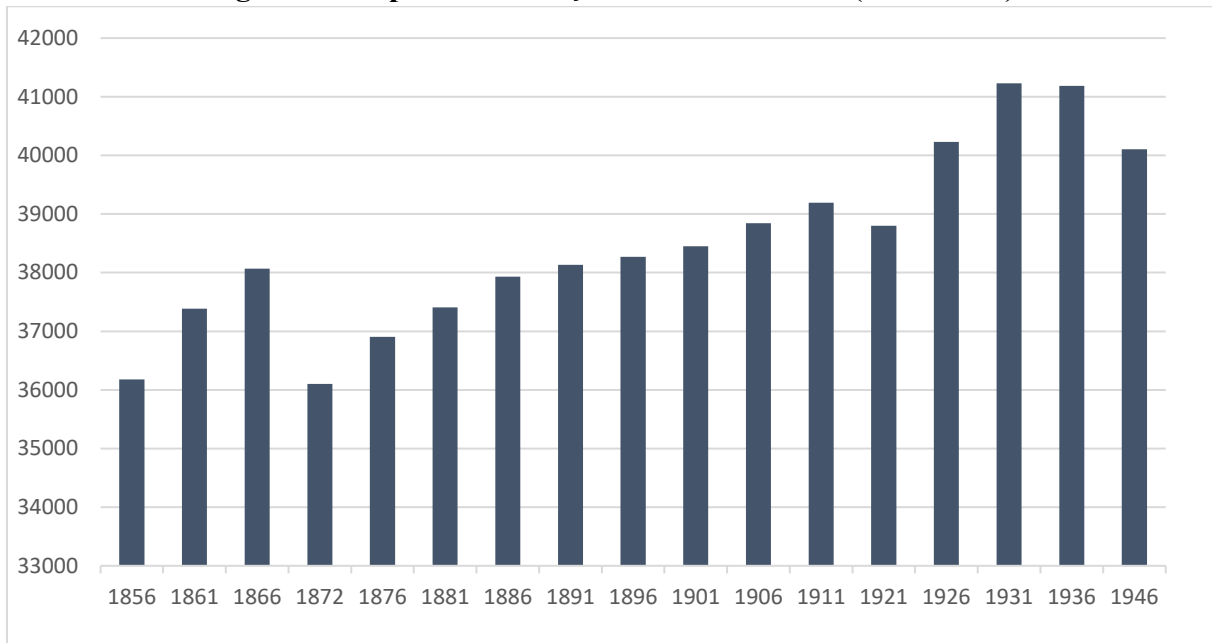
Source : *Quotient par sexe (hommes, femmes et ensemble) et âge (0 à 104 ans) pour les générations 1772 à 1996, INED / calculs SG-COR.*

Lecture : La probabilité de survie à 65 ans est de 46% pour un homme âgé de 20 ans en 1900 (né en 1880).

1.3 La population française augmente de 4 millions de personnes de 1850 à 1946

De 36 millions d'habitants à la fin des années 1850, la France passe à 40 millions au sortir de la seconde guerre mondiale. Cette évolution est marquée par des à-coups importants lors des périodes de guerre (1870, 1914-1918 et 1939-1945) où la taille de la population française chute de plusieurs millions de personnes.

Figure 4 – Population française de 1856 à 1946 (en milliers)



Lecture : en 1856, la population totale compte 36,2 millions de personnes.

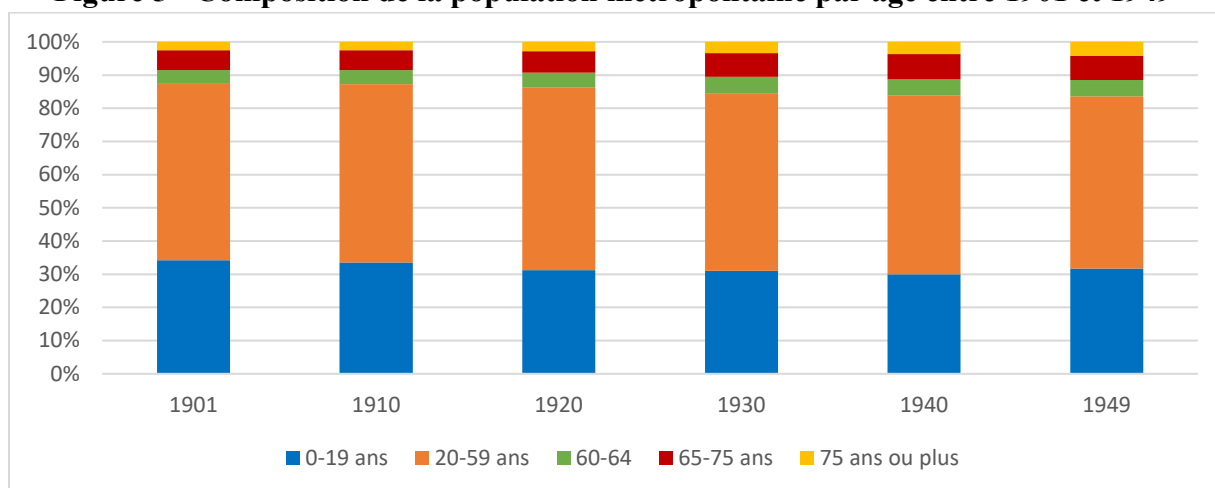
Source : « Évolution de la population active en France depuis cent ans d'après les dénombrements quinquennaux », Économie et Statistiques, 1953

1.4 Les personnes de 60 ans et plus ne représentent environ que 13 % de la population totale en 1901

Entre 1901 et 1945, la population française est relativement jeune : la part des personnes de 60 ans ou plus dans la population totale n'est que de 13 % en 1901 et passe à 16 % en 1949.

Les parts des personnes âgées de 20 à 59 ans et des plus jeunes (0-19 ans) diminuent respectivement de 1,1 et de 2,9 points de pourcentage entre 1901 et 1949.

Figure 5 - Composition de la population métropolitaine par âge entre 1901 et 1949

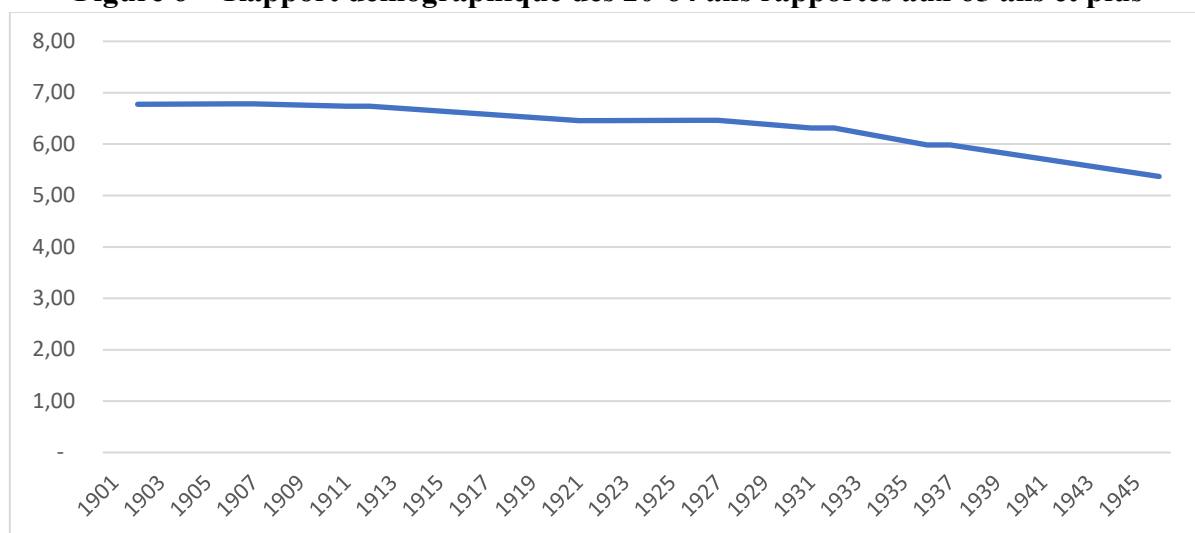


Champ : France métropolitaine et France entière. À partir de 2014, France entière y. c. Mayotte.

Source : Insee, T6 – Population totale par sexe, âge et état matrimonial au 1er janvier - Séries depuis 1901. Données indisponibles de 1915 à 1919.

La tendance au vieillissement de la population se traduit ainsi par une diminution du ratio du nombre des personnes âgées de 20 à 64 ans rapporté à celui des personnes de plus de 60 ans. Autour de 6,7 entre 1901 et 1921, il s'établit à 6,4 entre 1921 et 1932, puis à 5,4 en 1946, cette baisse rapide étant liée en partie aux morts au combat lors de la seconde guerre mondiale.

Figure 6 - Rapport démographique des 20-64 ans rapportés aux 65 ans et plus



Lecture : En 1936, la France compte 6 personnes âgées de 20 à 64 ans pour une personne âgée de plus de 65 ans.

Champ : France métropolitaine et France entière. À partir de 2014, France entière y. c. Mayotte.

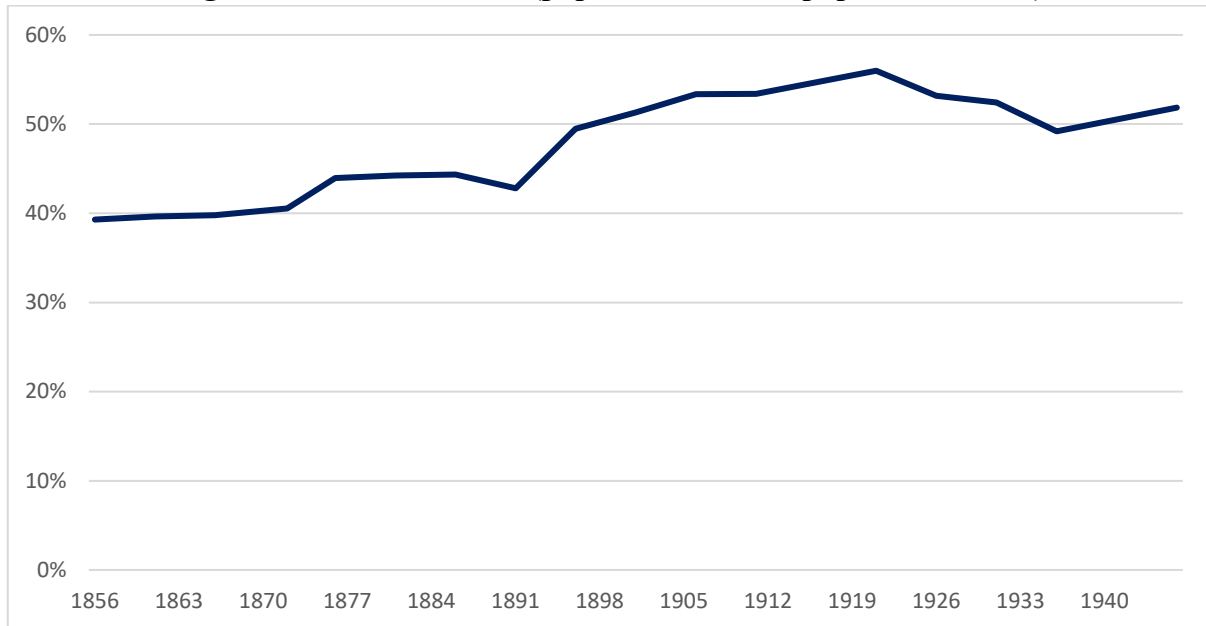
Source : : Insee, T6 – Population totale par sexe, âge et état matrimonial au 1er janvier - Séries depuis 1901. Données indisponibles de 1915 à 1919.

2. Le contexte économique

2.1 Entre 1850 et 1950, le taux d'activité augmente de 10 points et la population active, majoritairement masculine, est composée à un tiers d'ouvriers du secteur industriel

La France compte 36 millions d'habitants en 1856, dont 39% d'actifs. La part des actifs augmente progressivement et atteint 52% en 1946, notamment en raison de la participation accrue des femmes sur le marché du travail.

Figure 7 - Taux d'activité (population active / population totale)



Source : "Évolution de la population active en France depuis cent ans d'après les dénombrements quinquennaux", *Economie et Statistiques*, 1953 ; calculs SG-COR.

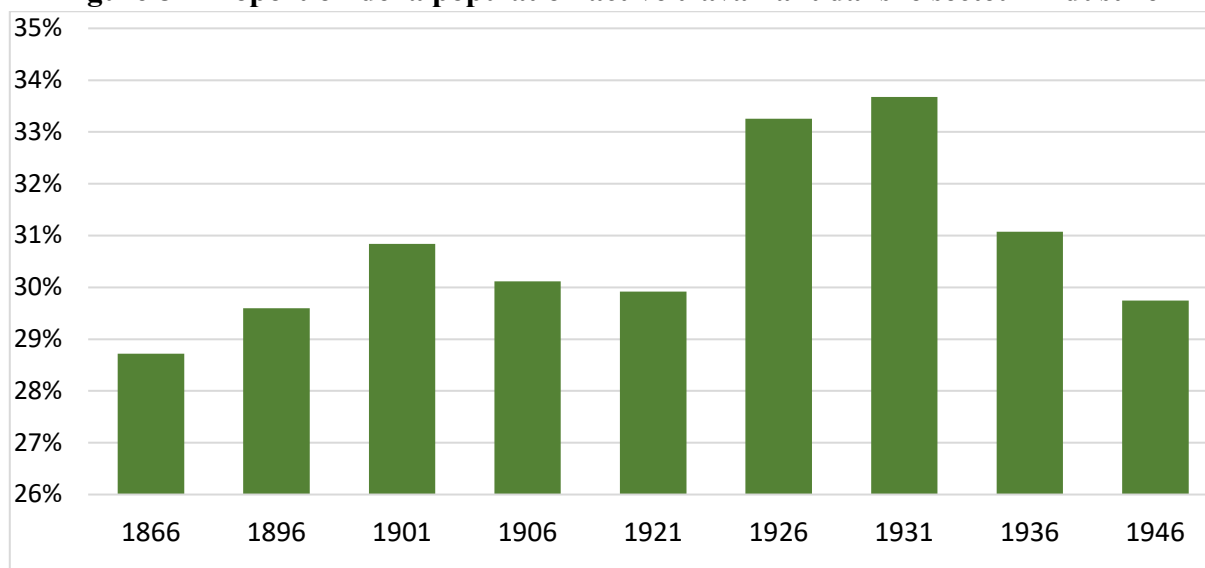
La population active est majoritairement masculine, les hommes représentent 69 % de celle-ci en 1856 et 62 % en 1946³.

De la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle jusqu'à la première du XX^{ème}, environ 30 % de la population active exerce une activité rémunérée dans le secteur industriel⁴.

³ Le travail féminin n'en reste pas moins significatif, il passe de 31 % à 38 % entre 1856 et 1946. Néanmoins, selon Michelle Perrot, historienne du travail des femmes, la part féminine de la population active est sous-estimée du fait de la non-déclaration du travail féminin dans les activités agricoles et dans la sphère domestique. In : Georges Duby, Michelle Perrot, *L'histoire des femmes en Occident*, (Plon 1991-92 en 5 volumes)

⁴ L'acception « industrie » est ici comprise au sens large, incluant diverses activités telles que l'industrie extractive des mines et carrières, l'industrie de transformation des énergies (carburants, eau, électricité), l'industrie du bois, la métallurgie, le textile ou encore l'industrie du luxe.

Figure 8 - Proportion de la population active travaillant dans le secteur industriel



Source : "Évolution de la population active en France depuis cent ans d'après les dénombrements quinquennaux", *Economie et Statistiques*, 1953.

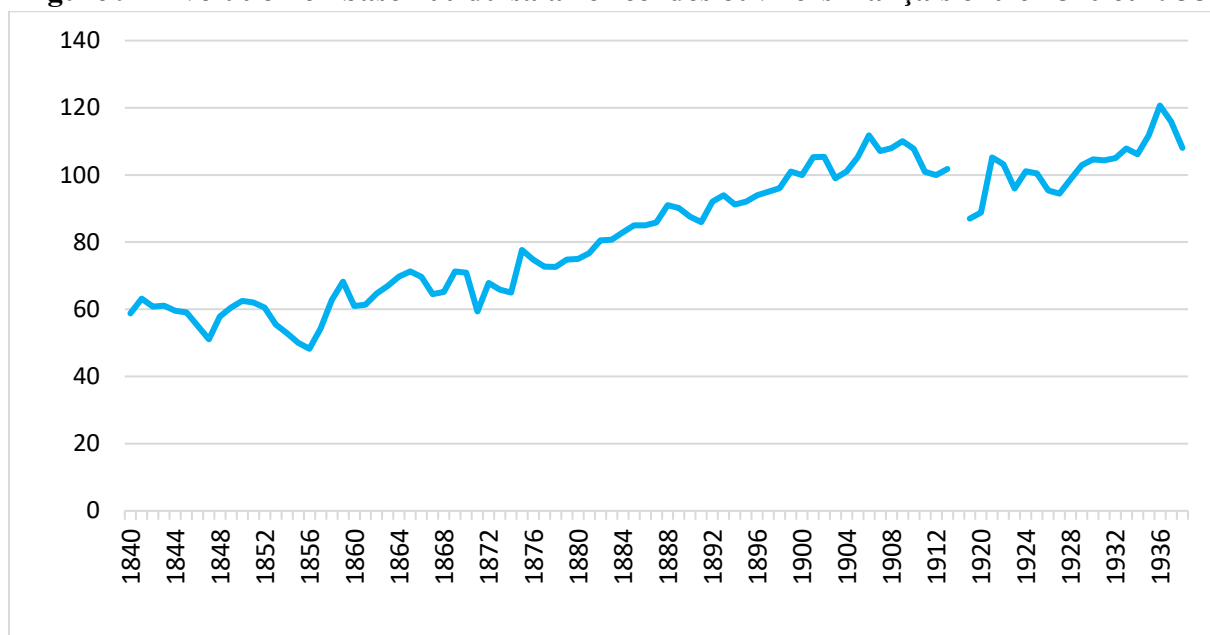
Champ : salariés des industries extractives et de transformation.

2.2 Le salaire moyen

Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et la première moitié du XX^{ème}, la Statistique Générale de la France documente seulement de manière ponctuelle le salaire moyen de quelques professions. Après avoir connu une croissance de 40 % entre la fin des années 1850 et le début du 20^{ème} siècle, le pouvoir d'achat du salaire des ouvriers stagne jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale en raison des périodes de très forte inflation liées à la guerre en 1914-1948 et à la crise économique des années 1920-1930⁵.

⁵ Jean Lhomme (1968), "Le pouvoir d'achat de l'ouvrier français au cours d'un siècle : 1840-1940", *Le Mouvement Social*

Figure 9 - Évolution en base 100 du salaire réel des ouvriers français entre 1840 et 1938



Source : Jean Lhomme (1968), "Le pouvoir d'achat de l'ouvrier français au cours d'un siècle : 1840-1940", Le Mouvement Social.

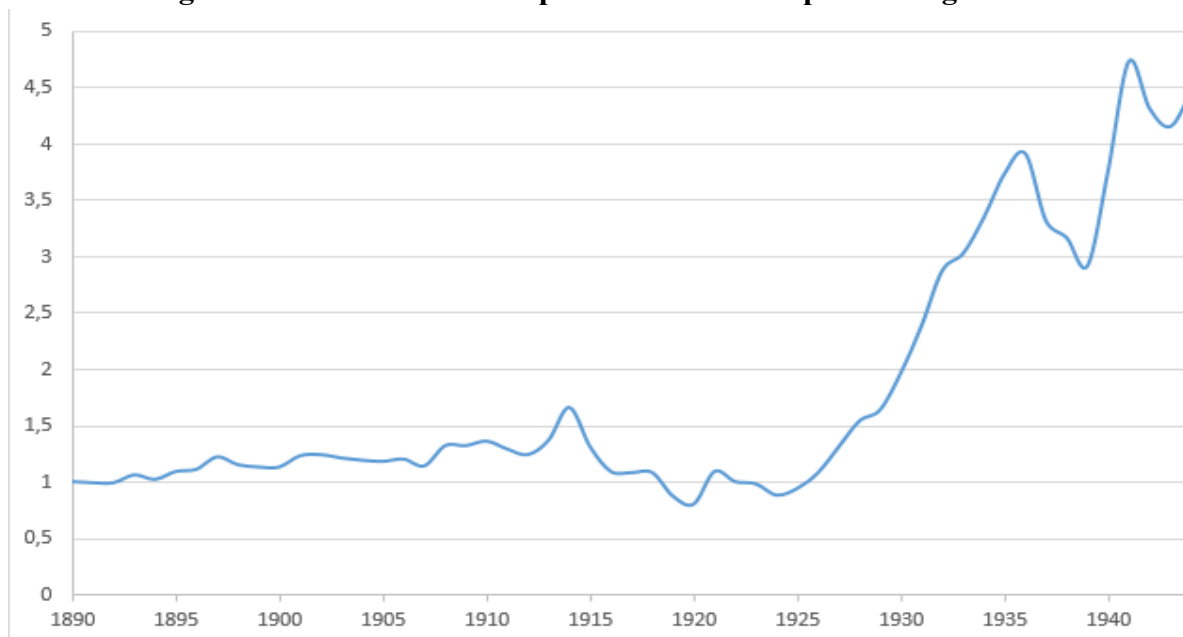
Note : Base 100 = 1900. Rupture de série entre 1913 et 1919 en raison de l'absence de documentation et de l'instabilité monétaire durant la Première Guerre mondiale.

3. Les dépenses liées au risque vieillesse

3.1 La part des dépenses vieillesse dans le PIB a considérablement augmenté à partir de la fin des années 1920, en lien avec la mise en place des assurances sociales

Les dépenses liées au risque vieillesse comprennent celles effectuées au titre de l'assistance publique, les pensions versées par les régimes de retraite spéciaux et généraux, ainsi que celles constituées par l'épargne des individus. Entre 1890 et 1925, la part des dépenses vieillesse dans le PIB est restée globalement stable, oscillant entre 1 % et 1,5 %. Avec le développement des régimes de retraite (voir le **document n° 3** de cette séance), cette part a fortement progressé à partir de la fin des années 1920, atteignant 4,5 % en 1944. Les phases d'augmentation les plus importantes de la part des dépenses vieillesse dans le PIB ont ainsi eu lieu entre 1925 et 1936 à la suite de la mise en place des assurances sociales, qui prévoyaient pour les assurés en fin de carrière une retraite immédiate, et entre 1939 et 1941, à la suite de la mise en place de l'AVTS.

Figure 10 – Évolution des dépenses vieillesse en pourcentage du PIB



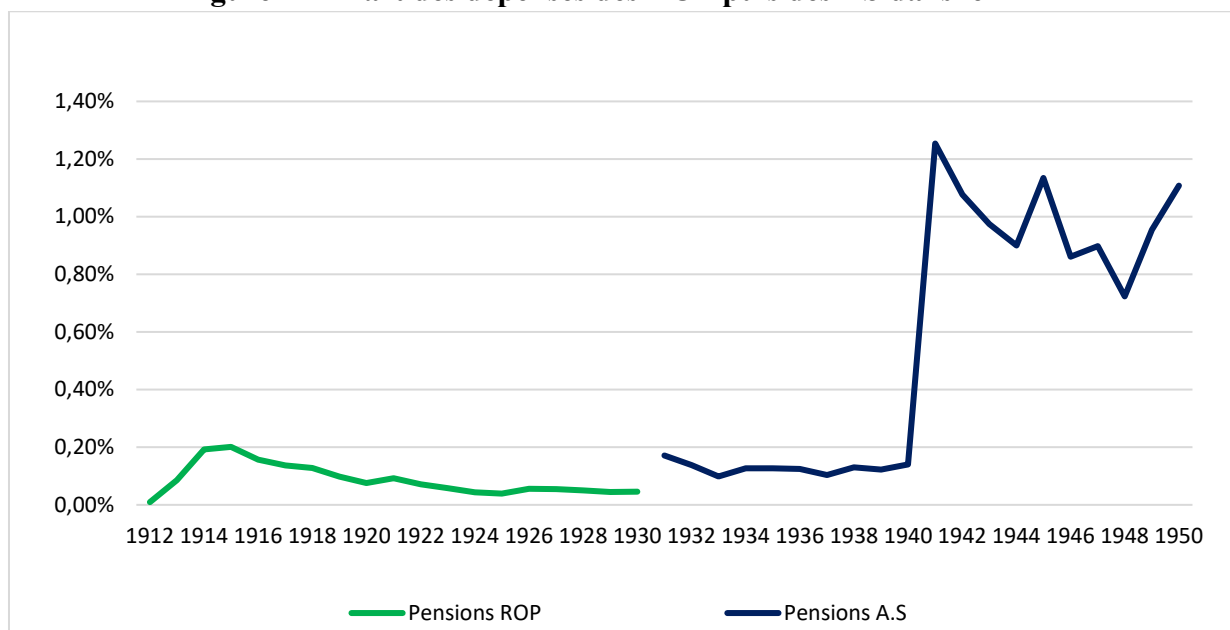
Source : A. Reimat, « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIXe et XXe siècles : les régimes de retraites ».

Note : Les valeurs du PIB utilisées ont été établies par P. Villa, « Un siècle de données macro-économiques, Économie générale », n° 86-87, avril, Insee Résultats, n° 303-304, série « PIBQ ».

Contrairement à leur vocation, les ROP couvrent moins de 10% de la population active en 1914. En 1922, sur les 7 millions de personnes inscrites au régime, seules 21 % y cotisent. En conséquence, les dépenses de retraite du régime des ROP restent faibles, oscillant entre 0,01% et 0,2% du PIB entre 1912 et 1930. Initialement fixé à 3 000 francs en 1910, le plafond du salaire annuel permettant de pouvoir cotiser aux ROP est rehaussé à 10 000 francs en 1928.

La part des dépenses des assurances sociales pour la retraite passe de 0,14% du PIB en 1940 à 1,25% du PIB en 1941, suite à la mise en place de l'AVTS. À cette date, 39 % de la population active cotise après des assurances sociales, qui concernent les salariés dont la rémunération annuelle est inférieure à 27 000 francs.

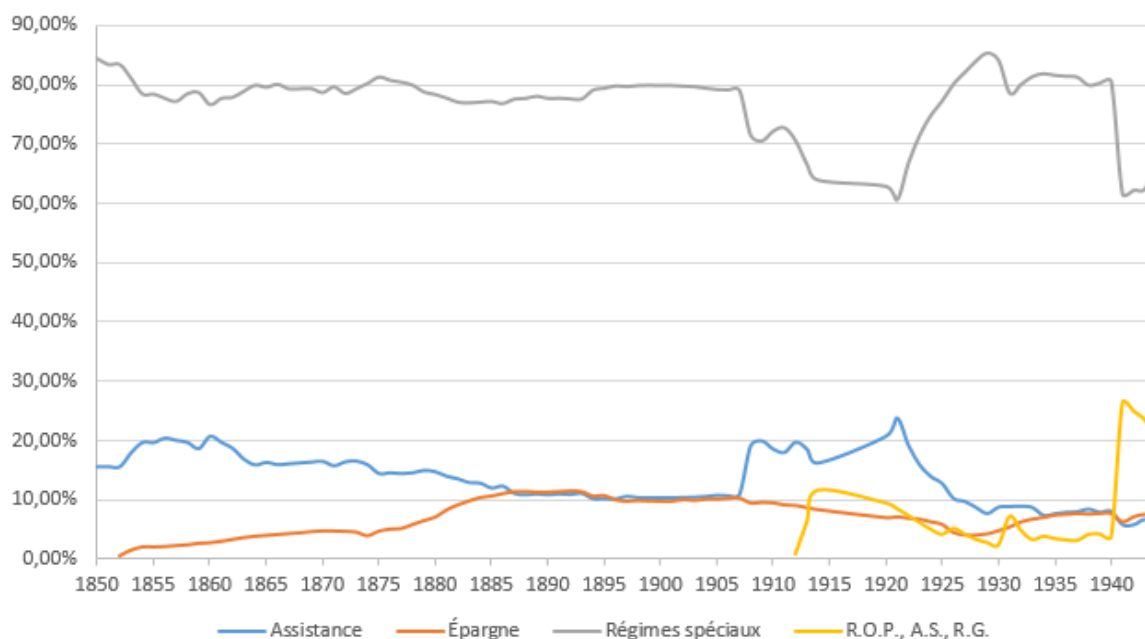
Figure 11 – Part des dépenses des ROP puis des AS dans le PIB



Source : A. Reimat, « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIXe et XXe siècles : les régimes de retraites ».

Au cours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle et de la première moitié du 20^{ème} siècle, les caisses des régimes spéciaux sont à l'origine de la majorité des dépenses vieillesse en France. En effet, en 1944, ces dépenses représentaient 67,5 % du total des dépenses vieillesse (ce taux était de 84,5 % en 1850), tandis que les dépenses liées aux régimes de retraites généraux en représentaient 20,2 %, les dépenses liées à l'épargne 7 %, et les dépenses liées à l'assistance 5 %.

Figure 12 – Évolution de la répartition des dépenses vieillesse en %

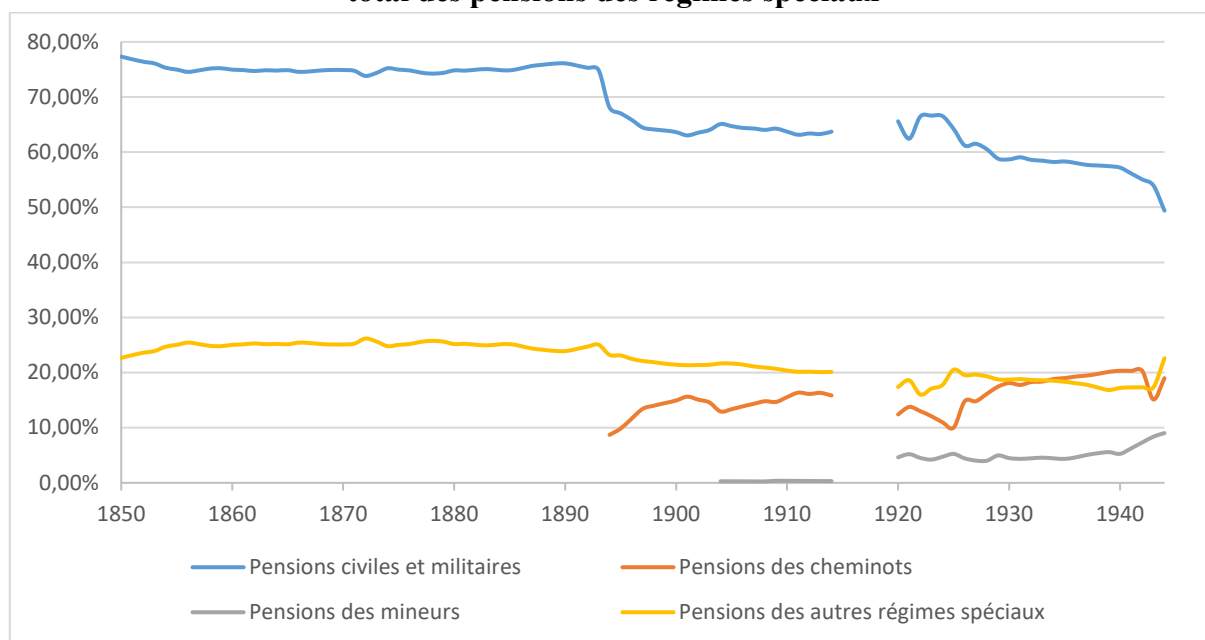


Source : A. Reimat, « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIXe et XXe siècles : les régimes de retraites ».

Note : R.O.P. = Retraites ouvrières et paysannes ; A.S. = Assurances sociales ; R.G. = Régime Général.

La part des pensions civiles et militaires servies est supérieure à celle des autres régimes spéciaux, s'élevant d'abord à 77,2% en 1850, puis atteignant 49,4% en 1944. Cela s'explique par le nombre élevé de retraités que compte ce régime et qui s'élève à 690 000 en 1947 et par le montant moyen de la pension d'un fonctionnaire (voir *supra*).

Figure 13 – Évolution de la part des pensions des différents régimes spéciaux dans le total des pensions des régimes spéciaux



Source : Anne Reimat, « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIXe-XXe siècles : les régimes de retraite » ; *Économies et Sociétés, Série « Histoire Économique Quantitative »*, AF, n°28, 7-8/2001, p1097-1193 et annuaire statistique abrégé de 1943 de la Direction de la Statistique générale.

3.2 Le nombre de pensions versées augmente progressivement entre 1850 et 1945

Le nombre de bénéficiaires de pensions de retraite augmente entre 1850 et 1945. La Caisse de Retraite pour la vieillesse (CRV) verse ses premières rentes en 1852 dont le nombre de bénéficiaire s'élève à 1 776. Le nombre de bénéficiaires de la CRV ne cesse de progresser, jusqu'à atteindre 1 223 000 en 1943. Cette hausse est principalement liée à l'utilisation de la CRV par les régimes spéciaux, puis par les régimes généraux.

Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus bénéficiant de l'assistance publique⁶ n'est connu qu'à partir de 1897. Il augmente très fortement entre 1907 et 1908, passant de 332 000 à 764 000 bénéficiaires, suite à la mise en œuvre de la loi de 1905 qui crée l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables. Il diminue ensuite à partir de 1941, lors de la création de l'AVTS.

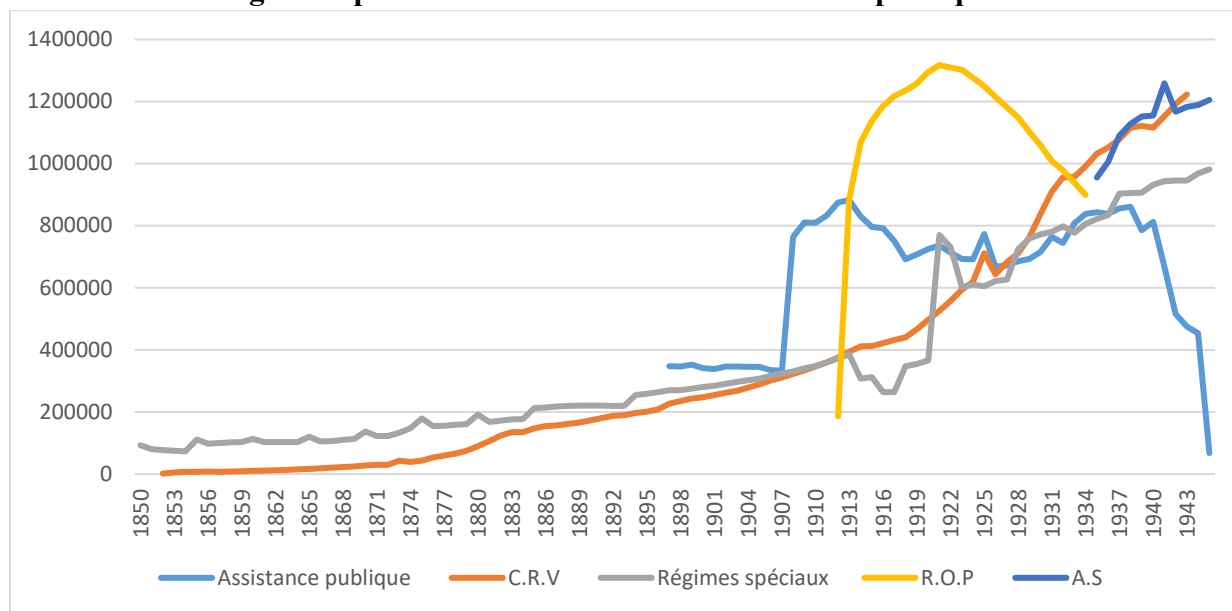
Le nombre de pensionnés des régimes spéciaux⁷ croît progressivement entre 1850 et 1945, à l'exception de la période 1914-1917. Le nombre de retraités au titre des régimes de vieillesse des cheminots n'est connu qu'à partir de 1894 et celui des mineurs qu'à partir de 1918. Le nombre de pensions versées par les régimes spéciaux passe de 92 500 en 1850 à près d'1 000 000 en 1945.

⁶ L'assistance publique désigne ici les bureaux, les hospices et l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables créée par la loi du 14 juillet 1905.

⁷ Les régimes spéciaux énoncés ici sont ceux des agents civils, des militaires et des marins, les régimes de retraite des cheminots et des mineurs.

Le nombre de pensionnés des ROP augmente fortement entre 1912 et 1922 où il s'élève à 1 317 000. Il décroît ensuite jusqu'en 1934, avant les premiers versements de pensions au titre des assurances sociales. Dès 1935, le nombre de pensionnés des assurances sociales est élevé, car elles liquident également les retraites ROP. À la veille de la mise en place du régime général de sécurité sociale, les lois de 1928 et de 1930 comptent 1 205 000 bénéficiaires.

Figure 14 – Nombre de personnes bénéficiant d'une pension de retraite ou de personnes âgées de plus 60 ans bénéficiant de l'assistance publique



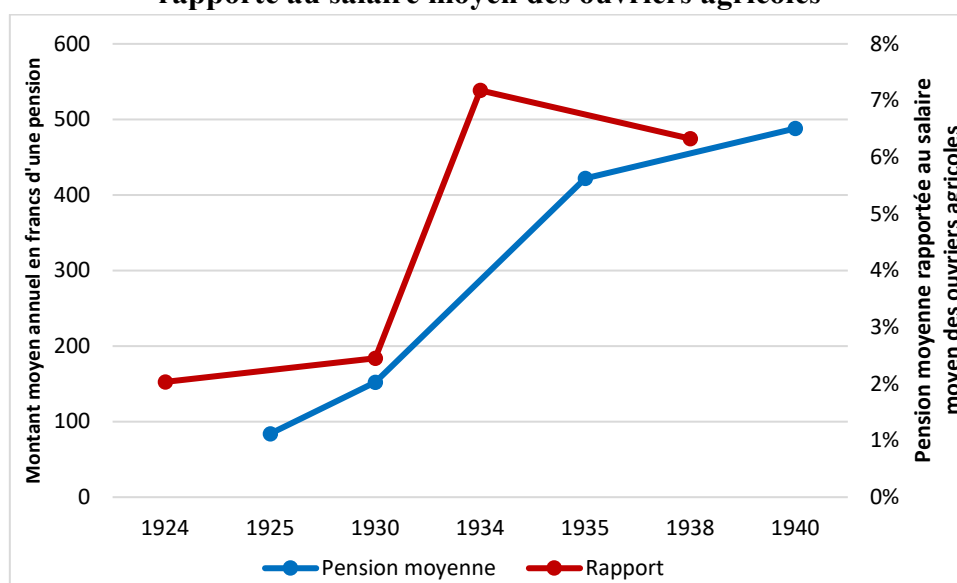
Source : Anne Reimat, « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIXe-XXe siècles : les régimes de retraite » ; *Économies et Sociétés, Série « Histoire Économique Quantitative »* ; Anne Reimat, « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIXe-XXe siècles : assistance et prévoyance » ; *Économies et Sociétés, Série « Histoire Économique Quantitative »*.

Note : C.R.V. = Caisse de retraite pour la vieillesse ; R.O.P. = Retraites ouvrières et paysannes ; A.S. = Assurances sociales.

3.3 Les pensions versées par les ROP et les assurances sociales restent faibles relativement au salaire moyen et nettement moins élevées que celles versées par les régimes spéciaux

Les pensions ne fournissent qu'une somme extrêmement réduite par rapport au salaire moyen. Le montant moyen d'une pension versée par le régime obligatoire est de 400 francs par an en 1934, soit seulement 7 % du salaire annuel net d'un ouvrier agricole. La pension relative a cependant augmenté du fait de la montée en charge du régime, et de la revalorisation des pensions. La baisse enregistrée en 1940 est liée à la hausse importante des salaires courants cette année.

Figure 15 - Montant moyen d'une pension ROP puis AS et RG (en francs par an), rapporté au salaire moyen des ouvriers agricoles



Source : Anne Reimat, « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIXe-XXe siècles : les régimes de retraite » ; *Économies et Sociétés, Série « Histoire Économique Quantitative »*, AF, n°28, 7-8/2001, p1097-1193 et annuaire statistique abrégé de 1943 de la Direction de la Statistique générale.
 Lecture : En 1930, la pension moyenne d'un ouvrier agricole s'élève à 152 francs (échelle de gauche) et représente 2% de son salaire moyen (échelle de droite).

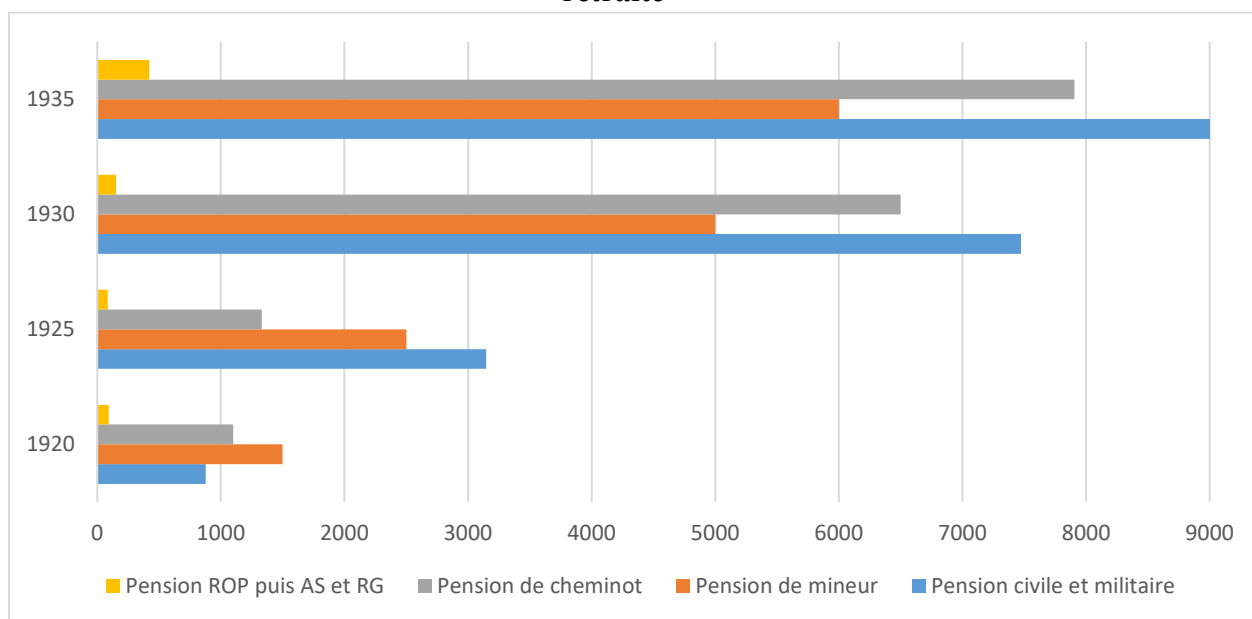
Les montants moyens des pensions sont ainsi nettement plus élevés dans les régimes spéciaux. En 1925, le montant moyen d'une pension dans les principaux régimes spéciaux est compris entre 1 330 francs et 3 150 francs, tandis que le montant moyen d'une pension pour les retraites ouvrières et paysannes atteint seulement 84 francs. Surtout, le montant moyen des pensions civiles et militaires augmente rapidement et passe de 880 francs en 1920 à 9000 francs en 1935.

La faiblesse des pensions versées par les régimes généraux s'explique par la faiblesse des taux de cotisation et par l'hyperinflation qui a ruiné les sommes capitalisées dans le régime⁸.

Le montant moyen des pensions a cependant augmenté dans tous les régimes durant la première moitié du 20^{ème} siècle du fait de leur montée en charge.

⁸ Reimat Anne, « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIXe-XXe siècles : les régimes de retraites », *Économies et Sociétés*, n°28, 2001, pp.1097-1193

Figure 16 – Évolution du montant moyen d'une pension dans les principaux régimes de retraite



Source : A. Reimat, « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIXe et XXe siècles : les régimes de retraites ».

Note : ROP = Retraites ouvrières et paysannes ; AS = Assurances sociales.

Bibliographie

Lhomme Jean (1968), "Le pouvoir d'achat de l'ouvrier français au cours d'un siècle : 1840-1940", Le Mouvement Social

Reimat Anne. « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIXe - XXe siècles: assistance et prévoyance. », *Économies et sociétés*, n°27, 2000, pp. 7-114

Reimat Anne, « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIXe-XXe siècles : les régimes de retraites », *Économies et Sociétés*, n°28, 2001, pp.1097-1193